



المجلس الوطني لعمادة الأطباء Conseil National de l'Ordre des Médecins

Vaccination contre la grippe A(H1N1) Appel du Conseil National de l'Ordre des Médecins de Tunisie

Président

Dr. Taoufik NACEF

Vice-Présidents

Dr. Med Ahmed ALOULOU

Dr. Med Fathi DEROUICHE

Secrétaire Général

Dr. Mohamed JOUINI

Secrétaire Général-Adjoint

Dr. Slim BEN SALAH

Trésorier

Dr. Nabil BEN ZINEB

Trésorier-Adjoint

Dr. Amen Allah MESSADI

Membres

Dr. Mohamed AYED

Dr. Lotfi BEN HASSINE

Dr. Abdelhamid BOUATTOUR

Dr. Med Nejib CHAABOUNI

Dr. Najeh CHENITI

Dr. Rafik GHARBI

Dr. Rachid KAMOUN

Dr. Youssef LETAIEF

Dr. Mounir Youssef MAKNI

Chers Confrères,

Alors que l'épidémie de grippe A(H1N1) entamait sa phase ascendante, le ministère de la santé publique a engagé depuis le 9 novembre 2009 une campagne de vaccination, sur une base volontaire, mobilisant des moyens adaptés et sans cesse ajustés pour répondre efficacement à l'évolution de la situation épidémiologique.

Plus d'un mois après le démarrage de cette campagne préventive, force est de constater que les inquiétudes face à la maladie se précisent alors que la vaccination continue étrangement de susciter la méfiance de bon nombre de professionnels de santé, dont certains médecins.

Faut-il rappeler que les professionnels de santé en général et les médecins en particulier sont particulièrement exposés du fait de leur contact avec les patients contaminés. Ils risquent en conséquence de jouer un rôle non négligeable dans la transmission de l'infection aux personnes à risque.

C'est à ce titre que les professionnels de santé sont appelés à prendre toutes mesures nécessaires pour :

- faire respecter les mesures d'hygiène et de prévention notamment sur les lieux de leur exercice
- se protéger et veiller à rester eux-mêmes en bonne santé, afin d'être le cas échéant en mesure de s'occuper et de secourir le citoyen.
- protéger les malades dont ils ont la charge et ne pas risquer d'être eux-mêmes vecteurs de la pandémie à des patients très souvent vulnérables.
- protéger leurs personnels, leurs familles et leurs proches.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins appelle tous les médecins à participer effectivement aux mesures prises et aux actions entreprises dans notre pays en matière de santé publique, en l'occurrence celles visant actuellement à parer à la propagation de la grippe A(H1N1). Il est en effet du devoir de tous les médecins d'inciter leurs patients à se faire vacciner, et aussi de commencer par se faire vacciner eux-mêmes, entre autre pour donner le bon exemple aux divers professionnels de santé et à l'ensemble de la population. Il appartient de même aux médecins de jouer un rôle d'information éclairée auprès des patients dont ils ont la charge pour susciter la plus forte adhésion possible de nos concitoyens à la campagne de vaccination en cours, par conviction de son bien fondé.

16, Rue de Touraine - 1002 Tunis - الهاتف : 71 792 736 - 71 799 041 - الفاكس : 71 788 729
16, Rue de Touraine - 1002 Tunis - Tél.: 71 792 736 - 71 799 041 - Fax : 71 788 729

E-mail : cnom@planet.tn
Site : www.ordre-medecins.org.tn

Il faut rappeler que les vaccins disponibles en Tunisie, produits par les laboratoires Novartis (avec adjuvant, FOCETRIA[®]) et Sanofi-Pasteur (sans adjuvant, PANENZA[®]) offrent toutes les garanties d'efficacité et de sécurité, attestées par les procédures rigoureuses des instances spécialisées des Etats-Unis, de l'Europe et de la Tunisie :

- L'adjuvant, présent dans le vaccin FOCETRIA[®], permet d'augmenter la réponse du système immunitaire de l'organisme et de rendre le vaccin plus efficace. Il est le même que celui qui a été utilisé pour le vaccin contre la grippe saisonnière (45 000 000 de doses utilisées depuis 1997 en Europe).
- L'adjuvant induisant une immunité croisée, le vaccin adjuvé garde son efficacité même si le virus mutait.
- Les délais de préparation du vaccin contre la grippe A(H1N1) (souche identifiée en avril par l'OMS, vaccin disponible en novembre) sont les mêmes que ceux du vaccin de la grippe saisonnière (souche donnée par l'OMS en février-mars de chaque année, vaccin disponible en septembre).
- la grippe par elle-même peut entraîner des syndromes de Guillain-Barré avec un risque estimé entre 4 et 7 pour 100 000. Même en admettant que le vaccin puisse entraîner des syndromes de Guillain-Barré (1 cas pour 1 million dans une seule étude), la balance des bénéfices comparés aux risques reste très largement en faveur de la vaccination.

Il est à noter que la très grande majorité de cas graves et de décès enregistrés dans divers pays et parmi les premiers cas tunisiens concerne des sujets de moins de 60 ans présentant des facteurs de risque : les femmes enceintes et les sujets atteints d'obésité morbide.

Ce sont là diverses raisons objectives et scientifiquement prouvées pour que tous les médecins participent activement à la vaccination contre la grippe A(H1N1) et s'informent régulièrement, à travers les publications spécialisées émanant des instances concernées (administratives, scientifiques ou ordinales) de l'évolution de la situation et des stratégies nationales en la matière.

Site du Ministère de la santé publique : www.santetunisie.rns.tn

Site du conseil national de l'Ordre des médecins : www.ordre-medecins.org.tn